AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531\_29-DE Regu le 06/06/2018

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

#### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 31 mai (31/05/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux** 

## **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), Conseillers Municipaux.

## **ETAIENT ABSENTS:**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

29 - 31 mai 2018

# 29. OPAH - Attribution d'une subvention communale à des propriétaires occupants, M. DUMONT, 2 bis Quai Magenta 82200 Moissac – Dossier FART

Rapporteur: Monsieur CASSIGNOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

**VU** la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

VU la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

**VU** la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

**VU** la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

#### AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531\_29-DE

Regu le 06/06/2018

**VU** la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

**VU** la délibération n°21 du 19 Décembre 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2018,

VU la demande de subvention en date du 19/04/2018 de M. DUMONT propriétaire occupant, demeurant, 2 Bis Quai Magenta 82200 MOISSAC,

**VU** l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 22/12/2017 et 06/04/2018, de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 22/05/18,

**CONSIDERANT** que M. DUMONT remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

**CONSIDERANT,** en effet, que M. DUMONT met en œuvre des travaux de rénovation thermique pour un montant total de travaux de 37 783,39€ TTC dont 20 000 € (dépense subventionnable),

CONSIDERANT que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 1 000 € pour subvention travaux.

**CONSIDERANT** sur la base d'un montant de travaux subventionnable de 20 000 € HT (éventuellement plafonné), le montant total des subventions allouées par les différents partenaires à M. DUMONT est de 15 000 €.

#### Récapitulatif

Adresse immeuble	2 Bis Quai Magenta
Montant total Travaux HT/Dépense subventionnable	20 000€
Montant Travaux TTC	37 783,39 €
Subvention de base ANAH	10 000€
ASE ANAH	2000€
CD	500 €
Région Eco chèques	1 500 €
Montant subvention Moissac	1000 €
Total subventions	15 000 €
Reste à charge	22 783 €

(Pour information, les subventions couvrent 60 % du montant des travaux TTC),

### Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**DECIDE** de verser à M. DUMONT une subvention de 1 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018,

**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme Moissac le 4 juin 2018

e Maire.

Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :